

Initiatives ministérielles

Le Canada devrait peut-être faire passer de 10 à 12 p. 100 sa majoration sur l'évaluation des soumissions des grosses entreprises qui font de la sous-traitance avec de petites entreprises.

En outre, pour encourager la production à valeur ajoutée dans tout le Canada, il faudrait privilégier davantage les entreprises canadiennes qui comptent utiliser des produits à valeur ajoutée dans les secteurs agricole, forestier et minier.

En outre, je pense que, même si le ministère des Approvisionnementnements et Services a certains programmes visant à assurer que ses brochures parviennent aux députés — un grand nombre d'entre nous avons essayé de veiller à ce que nos producteurs soient mis au courant de ces contrats —, il devrait peut-être établir un programme plus énergique pour veiller à ce que les députés locaux connaissent le type de projets d'ensemble qui sont en cours. Il devrait aider les députés à identifier les petites entreprises dans leur secteur pour que celles-ci puissent figurer sur les listes de distribution et être informées par Approvisionnementnements et Services Canada.

D'autre part, quelquefois la caution qu'elles doivent verser est quelque peu lourde pour les petites entreprises, et on devrait étudier la question, en particulier dans les régions, pour veiller à ce que les petites entreprises locales puissent faire des soumissions concurrentielles pour des contrats de services du gouvernement fédéral au lieu que ces contrats soient maintenant attribués dans certains cas à des sociétés américaines.

Enfin, il semble, d'après ce que j'ai pu découvrir, que l'Accord de libre-échange n'est pas avantageux pour nous. En fait, il nuit à nos petites entreprises et, à mon avis, il devrait être abrogé pour qu'on donne la préférence aux sociétés de notre pays dans tous les contrats du gouvernement canadien.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnementnements et Services): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député qui vient de parler, de l'excellente occasion qu'il a donnée à la Chambre et aux députés de parler de la petite entreprise de ce pays.

Je ne pense pas que l'on comprenne très bien avec quelle vigueur le gouvernement canadien aide la petite entreprise et combien a déjà été fait et amélioré au cours des dernières années.

Je pourrais commencer par dire que les impôts sur les petites sociétés sont les plus bas du monde. Il est certain que, dans ce domaine, notre petite entreprise est avantagée.

Je dois dire que je suis un peu perplexé. Je n'ai pas été convoqué régulièrement par le comité. En fait, on ne m'a demandé qu'une fois en deux ans, et il n'y avait cette fois-là aucun député néo-démocrate. Un est venu, s'est enregistré et est parti deux minutes plus tard.

M. Whittaker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Bien que j'hésite à interrompre le député, vous avez dit à maintes reprises qu'il est inconvenant de signaler qu'un député est absent de la Chambre ou d'un comité. Je crois que le ministre connaît bien cette règle.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député s'engage dans un débat.

M. Dick: Monsieur le Président, ce que nous avons essayé de faire à Approvisionnementnements et Services, c'est de modifier le système pour qu'il devienne plus facilement utilisable par les sociétés canadiennes.

Dans l'ancien système en vigueur ici, pour figurer sur le répertoire des fournisseurs d'Approvisionnementnements et Services, il fallait en faire la demande, un processus long et complexe. Nous avons essayé de simplifier la chose en remplaçant le répertoire des fournisseurs par un tableau d'affichage électronique informatisé, appelé «Tableau de projets de marché». À compter du 1^{er} juin, on passera au service d'appel d'offres ouvert.

Un numéro de téléphone et une communication permettront à un grand nombre de sociétés créées depuis quelques semaines à peine d'avoir accès au service d'appel d'offres ouvert ou, si vous préférez, au Tableau de projets de marché. Elles pourront ainsi voir quelles sont les possibilités de marchés pour des achats gouvernementaux et faire une soumission sur-le-champ. L'approbation préalable des soumissionnaires ne sera pas requise. Nous avons supprimé cette étape.

J'ai communiqué avec toutes les grandes entreprises et associations commerciales et industrielles pour leur demander de quelle façon Approvisionnementnements et Services pourrait rendre le processus d'appel d'offres plus attrayant pour elles et pour leurs partenaires.

Selon moi, tous ces organismes ont collaboré avec nous principalement dans le but de rendre le système plus